



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**Cheikh Rabi' donne-t-il des conseils avant de réfuter**

**Suivi de**

**« Le conseil est-il une condition avant la réfutation »**

**(Fatwa de cheikh Ibn Baz et de cheikh Al Albani)**

Interrogateur : Il fut répété par certains d'entre nous, ici, à Ryad, que vous avez réfuté certains haraki [\[1\]](#)

Cheikh Rabi': Certains quoi ?

Interrogateur : certains haraki

Cheikh Rabi' : Oui

Interrogateur : Vous les avez réfuté par des discours et des travaux écrits. Les avez-vous conseillé avant de les réfuter ?

Cheikh Rabi' : Ceci est une chose connue. Il est bien connu que je donne des conseils, chose que les Haddadi camouflés considèrent comme un défaut et du 'tamyi'.[\[2\]](#)

Qu'Allah les combatte. Par Allâh ! nous n'agissons ainsi que dans le but de protéger les Salafis. Par Allâh ! je ne voudrais pas qu'un seul cheveu d'un Salafi tombe. Si une personne s'identifie au Minhaj des Salafis, dit « Je suis Salafi », s'associe aux Salafis et fait une erreur, même si c'est une faute majeure, je ne me tais pas à ce sujet et, al hamdoulillah, je le conseille verbalement ou par écrit, du mieux possible.

Ainsi, la première personne que j'ai conseillé est Abdur-Rahman Abdul Khaliq, je l'ai conseillé lui ainsi que les Frères Musulmans.

## **Les Frères Musulmans**

J'avais l'habitude de les conseiller tout comme Ibn Taymia conseillait l'ensemble des différents groupes. Je les conseillais sans cesse mais je me suis aperçu qu'ils n'acceptaient rien et qu'ils ne voulaient rien changer. J'ai donc arrêté. On les abandonna, et on commença à écrire sur leur cheikhs, ceux qui sont morts et dont les croyances ont commencé à se répandre et autour desquels des groupes se sont formés. Il n'y avait pas d'autres possibilités pour nous si ce n'est de rendre clair ce sur quoi ils s'accordaient ; cela par sincérité envers Allah et son Livre, pour protéger la jeunesse Salafi, leurs raisons, leur Aqida et leur Minhaj, ainsi que pour les protéger de cette pensée invasive.

## **Abdur-Rahman Abdul-Khaliq**

Il était mon collègue : lui et moi étions ensemble pendant quatre ans. Il était avec nous et les savants et il était Salafi. Le musulman ne peut se baser que sur ce qui lui apparaît des gens. Je ne sais pas ce que cet homme dissimulait, mais ce qui était apparent est qu'il était à nos yeux un Salafi.

Il partit au Koweït, et on entendit de bonnes choses à son sujet. On l'encouragea, et on était content de ses étudiants. Mais on a senti seulement qu'il avait des pensées d'Ikhwani dans son minhaj et ses écrits. Je lui écrivais donc des conseils. Je lui écrivis deux petits livres ; chacun d'eux contenait cinq pages expliquant en détail ses erreurs.

Il vint à Médine, et il n'est jamais venu sans que j'aille chez son frère pour le conseiller, ou que je l'emmène chez moi pour le conseiller ou que je l'emmène à la voiture pour le conseiller. Je lui éclaircissais les dangers du minhaj dans lequel il s'aventurait. Je lui donnais des exemples de personnes qui étaient des Salafis mais qui, dès lors qu'ils se sont lancés dans la politique, ont dévié ; le résultat final pour leurs étudiants est qu'ils devinrent des laïcs à cause de leurs préoccupations et leurs obsessions politiques.

Je n'ai cessé de le conseiller. Il est plus jeune que moi et j'ai reçu de lui respect et reconnaissance et ce fut comme s'il allait accepter mon point de vue ; mais je remarquai qu'il était en train de suivre un chemin spécial. J'ai patienté de longues années, lui donnant des conseils. Ses étudiants et amis venaient à moi et me disaient : « sois patient avec lui et conseille-le, et ce ne sera pas un problème ».

Je n'ai pas cherché la séparation, mais quand il atteint le niveau où il insulta les savants en disant à leurs sujet :

- « Des aveugles et des corps sans vie »
- Il faisait des éloges des différents groupes et disait qu'appartenir à l'un de ces groupes et accroître leur nombre étaient du Jihad.
- Il insultait le minhaj salafi disant que cette Salafiya est conformiste, qu'elle n'a donc aucune valeur.
- Il décrivait nos savants comme des colonnes de momies [3]
- « Les savants ne possèdent rien de la connaissance si ce n'est ses épluchures » [4]
- « Ils ne connaissent rien du Tawhid à part ce qu'ils apprennent de Cheikh Al Islam Mouhammad Ibn abdil Wahhab. »
- « Cette Salafiya n'est qu'un conformisme aveugle ».

Insultant, diffamant le Minhaj Salafi et ses savants. Personne ne peut rester silencieux face à cela, une fois que ses propos aient provoqué autant de troubles et qu'ils soient affichés si ouvertement. J'ai donc écrit contre lui une forte réfutation. Par Allah, il ne me répondit que par des mensonges et des tromperies. Je l'ai donc réfuté une seconde fois puis une troisième fois ...[5]

**Al Haddad, Bashmil et Farid [6]**

De même, j'ai conseillé Al Haddad, Bashmil et Farid. Je me suis assis avec eux et je les ai conseillé. Par Allah, je me suis voué à les empêcher de quitter le Minhaj Salafi, mais ils refusèrent tout sauf la rébellion et la sottise. Certaines personnes réfutèrent Al Haddad et il répondit en attaquant avec des mensonges.

Et il s'aventura sur un chemin qui, par Allah, ressemble à la voie de destruction des puits de pétrole du Koweït par Saddam. Il mit le feu aux livres et aux auteurs de ces livres avec le mensonge et le dévergondage.

### **Salman Al 'Ouda**

Concernant Salman : il a donné une très mauvaise image de Ahl Al Hadith [7], une image très éloignée de la réalité et de ce qu'ont établi et ce dont ont témoigné les savants de confiance de la Oumma, qui sont les témoins d'Allâh contre la Oumma : [à savoir] que At Ta-ifa Al Mansoura [8] et al Firqa An Najyia [9] sont un seul groupe, et ils sont également Ahl Al Hadith. Entre dedans toute personne qui a adopté leur voie même s'il est un musulman ordinaire [10], il fait partie des leurs in sha Allâh. Salman, lui, a donné une mauvaise image d'eux.

J'ai écrit mon livre et le lui ai envoyé en passant par Ahmed Al 'Oubayd dont j'étais le directeur de mémoire pour son magistère à l'université islamique et par un deuxième des Emirats, de Sharjah et dont j'ai oublié le nom. Ils le donnèrent directement à Salman.

J'ai attendu un an et demi, cherchant à obtenir de lui une réponse par téléphone, par courrier ou par le biais d'un intermédiaire. Mais Je n'ai rien reçu. Je n'ai pas imprimé mon livre, attendant de tout cela [les choses suivantes] : mettre fin à la fitna, obtenir l'harmonie et l'unité, qu'il retourne à la vérité et qu'il abandonne ces choses.

J'ai réfuté dans mon livre « At Ta-ifa Al Mansoura » ses erreurs commises ça et là dans un certain nombre de ses livres, des fautes très graves. Il donne une description détestable de Ahl As Sounna et de Ahl Al Hadith en disant qu'ils n'ordonnent pas le bien et qu'ils n'interdisent pas le mal etc, etc...Il les rabaisait. Donc je l'ai réfuté, avec science et preuves naturellement. J'ai attendu une réponse, mais je n'ai rien reçu de sa part.

J'ai ordonné d'imprimer mon livre et ils ont alors menacé le propriétaire de Dar Sahab [11] car

il était égyptien [12] . Ils envoyèrent des gens pour le menacer et le mettre en garde d'imprimer le livre.

L'éditeur m'appela en pleurant « ils ont envoyé des officiers, ils ont envoyé un de l'Organisation [13] ». Je lui ai dit « n'aie pas peur, jamais, ne les crois pas. Continue d'imprimer le livre. » Il continua donc d'imprimer le livre.

Alors ils vinrent à moi me disant : « Oh Sheikh !regarde, nous sommes des frères, nous ne nous divisons pas. » Je leur ai dit « Dites à Salman de proclamer son retour à la vérité et je brûlerai mon livre, sinon je le rééditerais ». Il ne fit rien, j'ai donc ordonné de publier le livre.

### **Bakr Abou Zayd**

De même, j'ai conseillé Bakr Abou Zayd. Je l'ai appelé moi-même et lui ai donné un prélude au conseil. Je l'ai conseillé et j'ai fait preuve de patience à son égard.

Les gens me disaient « Réfute le » mais je refusais et disais « Il est notre frère, nous serons patients et il s'excusera ». Et quand parut son livre « Classification des personnes entre doute et certitude » les Hizbis l'ont diffusé, s'en sont réjoui et l'ont répandu contre les gens de Médine.

Je l'ai appelé et lui ai dit « Oh Sheikh Bakr, ce livre est diffusé contre nous ». Il me répondit « Je jure par Allah que je n'ai pas écrit cela contre vous, et je jure par Allah que je suis à ton service ; je jure par Allah que je n'ai rien intenté contre toi ». Je lui dis « As-tu visé les Haddadi ? » Il me dit « oui ». Il me dit tout ceci dans son bureau à Taïf. Je lui dis : « Jazak Allâh khayran. Écris deux lignes pour les gens, qu'Allah te bénisse. Dis leur : « je jure par Allah que je n'ai pas visé nos frères de Médine » (...) [14]. Il répondit « Je jure par Allah mon seul but était de défendre Sheikh bin Baz et ses frères. » Je lui dis « Ecris une autre ligne. Ecris seulement deux lignes en disant que tu ne visais pas les gens de Médine et que tu défendais seulement les savants comme Sheikh Bin Baz et ses frères. Et laisse les gens répandre ceci. » Il me dit « d'accord ».

J'ai attendu et attendu pendant un certain temps, et rien ne nous est parvenu. Les jeunes me contactaient de « partout » et pendant ce temps les Hizbi diffusaient le livre. Ils ont brûlé les Salafis. J'ai dit « non, soyons patients, il a promis de se rétracter ». Cela a duré du mois de Muharram jusqu'à approximativement le mois de Ramadan.

C'est a lors que certains de ses écrits parurent et furent répandus et distribués dans les dix derniers jours de Ramadan, contre les Salafis. Je l'ai appelé et lui dit « Oh Sheikh Bakr, j'ai avec moi quatre feuilles », je ne sais plus exactement maintenant je crois que c'était quatre, «. J'ai en face de moi quatre feuilles avec ta signature. Elles contiennent de l'injustice contre les Salafis et contiennent d'autres choses. Il y a de la défense de Sayyid Qutb avec de faux arguments. Ton nom est dessus, si c'est de toi oh Sheikh Bakr, je te demande de t'excuser, et si c'est de quelqu'un d'autre, j'aimerais alors que tu te désavoues de ceci. » Il me dit « Je jure par Allah, ils veulent diviser les frères, ce sont des gens de corruption et des oppresseurs » et il commença à les insulter.

Je lui dis « toutes ces paroles ne servent à rien. Soit tu t'excuses oh Sheikh Bakr, soit tu te désavoues si ce n'est pas de toi». Il me dit et je ne me rappelle pas exactement les mots mais le sens était : « laisse moi du temps ».Je lui dis « tu as deux semaines », car cette affaire est très grave.

Je commençai à écrire la nuit même : s'il s'excuse et alors al hamdou lillah, dans le cas contraire, je diffuse ma réfutation.

Quelqu'un m'a demandé « que pensez vous si je vais voir Sheikh Bakr Abou Zayd et lui demande de s'excuser ? » Je lui répondis « vas y, qu'Allah te récompense. Je jure par Allah que je n'ai aucune envie de répandre cette réfutation ». C'est une réfutation qui est une très forte réfutation, extrêmement puissante ». Je dis à cet homme « tu peux dire deux mots et cela sera suffisant, je brûlerai le livre [\[15\]](#).

Il partit alors et resta avec lui deux heures et demi puis il revint tout content et me dit : « il m'a promis qu'il écrirait quelque chose et qu'il s'excuserait ». J'ai alors attendu mais en vain. Les gens dirent : « oh frère ! Diffuse ton livre. Ces pages qu'il a écrit se sont répandues à travers le monde avec de vains arguments ». Nous avons des capacités d'édition très limitées. Une quantité de copies fut imprimée aux Emirats et on m'en envoya un carton que j'ai bloqué.

J'ai fait intervenir Al Fawzan pendant un an, mais en vain. De même Al Louhaydan intercèda pendant un an, mais en vain. As Sadlan intervint, mais aucune réponse ( de la part de cheikh Bakr Abou Zayd). Je fus alors forcé de publier le livre avec des limites très restreintes.

C'était mon conseil et ma position avec Bakr Abou Zayd.

Ensuite cheikh Rabi' cite les exemples de Safar Al Hawali, Al 'Askar, Fali Al Harbi, Abou Al Hassan, etc..

Il demande également à qui doit être jeté la pierre : à lui ou à ces personnes qu'il a longuement conseillé ? Précisant que cheikh Al Albani et cheikh Ibn Baz des fois répliquaient sur le champ et des fois conseillaient.

Comme le dit cheikh Rabi', le conseil est une tâche qu'il s'est donnée. Il s'efforce toujours de réconcilier les salafis quand ils sont en conflit, et ceci où qu'ils soient : Indonésie, Palestine, Maroc, partout.

De même qu'il nous fait remarquer qu'il est permis au savant et à l'étudiant de citer leurs bonnes actions passées [16] quand il font face à des mensonges sur leurs compte, comme l'ont fait 'Outhman Ibn 'Affan et Sa'd Ibn Waqqass qu'Allâh les agrée, quand certains les ont dénigré.

« **le conseil est-il une condition avant la réfutation** »

(**Fatwa de cheikh Ibn Baz et de cheikh Al Albani**)

### **Cheikh Ibn Baz**

سؤال الإمام المجدد العلامة عبد العزيز بن باز -رحمه الله- ما يلي:

سؤال : متى -حفظكم الله- تكون النصيحة سراً ومتى تكون علناً ؟

#### **الجواب**

يعمل الناصح بما هو الأصلح، إذا رأى أنها سراً أنفع صدح سراً، إذا رأى أنها في العلن أنفع فعل لكن إذا كان الذنب سراً لا تكون النصيحة الإسراً، إذا كان يعلم من أخيه ذنباً سراً ينصحه سراً لا يفضحه، ينصحه بينه وبينه، أما إذا كان الذنب معلناً يراه الناس مثلاً في المجلس قام واحد يشرب الخمر ينكر عليه أو قام واحد يدعو إلى شرب الخمر وهو حاضر أو إلى الربا يقول يا أخي لا يجوز هذا، أما ذنب تعلمه من أخيك تعلم أن أخاك يشرب الخمر أو تعلم أنه يتعاطى الربا تنصحه بينك وبينه سراً تقول يا أخي بلغني كذا.. تنصحه، أما إذا فعل المنكر علانية في المجلس وأنت تشاهد المنكر أو شاهده الناس تنكر عليه، إذا سكت معناه أنكفرت الباطل، فإذا كنت في مجلس ظهر فيه شرب الخمر تنكره إن استطعت، وكذلك ظهر فيه منكر آخر من الغيبة تقول يا إخواني ترى ما تجوز الغيبة أو ما أشبهه من المعاصي الظاهرة، إذا كان عندك علم تنكرها لأن هذا منكر ظاهر لا تسكت عليه من باب إظهار الحق والدعوة إليه. اهـ

مجلة ( الإصلاح ، العدد : 17-241 ، بتاريخ 1993/6/23 ميلادي

Q : Qu'Allâh vous protège. A quelle occasion le conseil est-il donné en privé et quand est-il donné en public ?

R : Celui qui conseille doit agir selon ce qui convient le mieux à la situation. S'il juge **que le**

conseil est plus profitable quand il est donné en privé, il le donne en privé. S'il juge qu'il est plus profitable de le donner en public, il le donne en public. Cependant, si le péché est commis en privé, le conseil ne doit être donné qu'en privé. S'il sait que son frère commet un péché en privé, il le conseille en privé, il ne le dévoile pas.

Si par contre, quelqu'un commet une chose répréhensible en public, dans l'assemblée devant toi ou devant les gens, tu répréhendes cette personne et tu lui interdis de faire cette chose. Si tu te tais, cela signifie que tu acquiesces. Si tu as de la science, tu lui fais le inkar [17] car cette chose répréhensible est apparente. Tu ne te tais pas, et cela dans l'objectif de faire apparaître la vérité et d'inviter à elle.

Source : revue Al Islah/ numéro : 17-241/ date : 23/06/1993

### Cheikh Al Albani

**سؤال الإمام المحدث محمد ناصر الدين الألباني - رحمه الله - ما نصّاه :**

سؤال : يفرّغ عن هذا قول بعضهم أو اشتراط بعضهم بمعنى أصح أنه في حالة الردود لا بد قبل أن يُطع الردّ إيصال نسخة إلى المرردود عليه حتى ينظر فيها ، ويقول إن هذا من منهج السلف ؟

#### **الجواب :**

هذا ليس شرطاً ، لكن إن تيسر وكان يُرجى من هذا الأسلوب التقارب بدون تشهير القضية بين الناس فهذا لا شك أنه أمر جيد ، أما أولاً أن نجعله شرطاً ، وثانياً أن نجعله شرطاً عاماً فهذا ليس من الحكمة في شيء إطلاقاً ، والناس كما تعلمون جميعاً معادن كمعادن الذهب والفضة ، فمن عرفت منه أنه معنا على الخط وعلى المنهج وأنه يقبل النصيحة فكتب إليه دون أن تُشهر بخطئه على الأقل في وجهة نظرك أنت فهذا جيد ، لكن هذا ليس شرطاً ، وحتى ولو كان شرطاً ليس أمراً مستطاعاً ، من أين تحصل على عنوانه؟! ، وعلى مراسلته؟! ، ثم هل يأتيك الجواب منه أو لا يأتيك؟! ، هذه أمور ظنية تماماً ... هذا الشرط تحقيقه صعب جداً ولذلك المسألة لا تأخذ شرطاً . اهـ

**شريط ( الموازنة في النقد - لوجه الأول ) ، من سلسلة الهدى والنور ، رقم 63**

Q : Une personne conditionne la publication des réfutations à l'envoi d'une copie (de cette réfutation) à la personne réfutée afin qu'il la lise ; il dit que cela fait partie de la méthodologie des Salaf.

R : ceci n'est pas une condition. Cependant, si ceci lui est facilité, et qu'il espère par le biais de cette méthode arriver à se rapprocher de cette personne qu'il désire conseiller, sans diffuser l'affaire, alors c'est sans aucun doute une bonne chose.

Mais en faire une condition, premièrement, et une condition générale, deuxièmement, cela ne fait en rien partie de la sagesse (...). Si tu sais d'une personne qu'elle est sur le même manhaj que le nôtre et qu'elle accepte les conseils, alors lui écrire sans étaler son erreur sur la place publique (...) [18] alors c'est une bonne chose. Mais ce n'est pas une condition. Et même si c'en était une, ce ne serait pas une chose possible : comment pourrais-tu obtenir son adresse ? Comment pourrais-tu correspondre avec lui ? Et après : obtiendrais-tu une réponse de sa part ou non ?

Ces choses-là sont totalement du domaine de l'incertain. Cette condition est très difficile à réaliser, et pour cela ce problème n'est pas considéré comme une condition.

**Le document de cheikh Rabi' a été traduit de l'anglais au français à partir de**

**salafitalk**

**puis vérifié à partir de l'original en arabe**

**L'audio :**

**ici, à partir de 45:55**

**Le texte :**

**ici**

**Les fatwas de cheikh Ibn Baz et cheikh Al Albani ont été tiré de ce lien**

**ici**

**wal hamdou lillah rabbi al 'alamine**

---

**[1]** Des personnes qui suivent des mouvements

**[2]** Les savants utilisent ce terme pour définir une attitude ambiguë vis à vis des innovateurs, dans le but se rapprocher d'eux. Ce qui a pour conséquence qu'on prend une attitude "molle", "fluide", avec les innovateurs et qu'on dilue les principes de la Da'wah Salafiyah avec toute sortes de compromis

**[3]** Ils vivent à notre époque avec leurs corps mais vivent avec leurs raisons et leurs fatawa à une autre époque (comme l'a rapporté cheikh Rabi' dans son livre « Jama'a wahida » )

**[4]** Ils n'en connaissent pas le cœur ni l'essence

**[5]** Je n'ai pas compris le propos du cheikh

[6] Al Maliki

[7] Ceux qui s'accrochent aux hadith du Prophèteﷺ,

[8] Le groupe Victorieux

[9] Le Groupe Sauvé

[10] C'est-à-dire même s'il n'est pas un savant du hadith

[11] Apparemment une maison d'édition

[12] Propos inaudible

[13] Groupe de personnes mis en place par l'Etat afin d'ordonner le bien et d'interdire le mal

[14] Je n'ai pas compris la parole du cheikh

[15] La réfutation à cheikh Bakr

[16] ici le conseil

[17] Réprouver et interdire

[18] Je n'ai pas compris ce qu'a voulu dire le cheikh